

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 – 03 - 06

**Séance du 28 mars 2017**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le vingt huit mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**MODULES  
D'ENTRAINEMENT  
PHYSIQUE POUR  
L'AMENAGEMENT  
DE L'AIRE DE FITNESS SITUÉ  
QUARTIER DE LA MIOLANE**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, ORSINI, TROGNO,  
VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTUI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES  
DU CENTRE NATIONAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DU SPORT**

**Etaient représentés** :  
**Conseillers Municipaux** : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration  
à Madame Marguerite TROGNO), Stéphanie LEITE (procuration à  
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER  
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO).

**Etaient absents excusés** :  
**Conseillers Municipaux** : Madame Marie-Claire PELOT-  
PAPPALARDO et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20170328-DEL20170306-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2017  
Date de réception préfecture : 29/03/2017

Le plan « Héritage 2024 » constitue une opportunité pour encourager le développement d'équipements de proximité au service du sport pour tous et sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de proposer et d'accompagner la réalisation d'équipements sportifs légers permettant de démultiplier les espaces de pratiques au plus près de la population. Ainsi, les types d'équipements éligibles sont des structures légères et prioritairement les suivantes : les plateaux sportifs multisports et les plateaux de « fitness ».

La base subventionnable se limitera à l'emprise foncière de l'équipement sportif. Ainsi les travaux de voirie ou d'aménagement périphérique ne seront pas éligibles. Seule la création d'équipements est éligible.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette opération consiste à la création d'un espace d'activités de plein air à destination des adolescents et des adultes en implantant une aire de fitness située dans le quartier nouveau de la Miolane.

L'objectif est de créer une aire composée de 4 postes de fitness extérieurs permettant un travail à l'aide de modules d'entraînement physique (fitness, musculation, remise en forme, exercices sportifs). Chaque poste sera implanté sur un sol adapté avec une signalétique d'usage à proximité.

Cet équipement s'adressera plus particulièrement aux personnes, de 14 ans jusqu'aux seniors ne fréquentant pas les salles de sports ou les cours encadrés, désirant avoir une pratique autonome.

Grâce à la signalétique d'usage, chaque utilisateur pourra sélectionner les mouvements qui lui sont adaptés et se faire un programme d'entretien ou de remise en forme et pourra se connecter via une application dédiée à l'utilisation de chaque module.

Cet aménagement sportif, intégré à l'environnement urbain, moderne, d'accès libre et gratuit, favorisera aussi les échanges et le lien social.

Pour ce faire, des travaux d'aménagement d'un espace libre et contigu au stade de la Miolane sont nécessaires pour la création de cette aire de fitness et comprendront :

- La préparation des sols et terrassements
- La fourniture et la pose de modules d'entraînement physique (fitness, musculation, remise en forme, exercices physiques)
- La fourniture et la pose de matériaux de sol adaptés à chaque usage

Par ailleurs, ils nécessiteront certains équipements qui comporteront :

- Un module de fitness
- Un module de musculation
- Un module de remise en forme
- Un module d'exercices sportifs
- Les fixations
- Les panneaux signalétiques

### Caractéristiques fonctionnelles

Les modules seront conçus pour permettre la pratique d'exercices cardiovasculaires, de musculation, de tonification, d'équilibre, de coordination et de souplesse.

### Caractéristiques techniques

Les équipements seront composés de poteaux et tubes acier inox.

La liaison sera assurée par tubes en acier inox et pièces de jonction non toxiques et ininflammables, résistantes aux chocs et aux ultraviolets.

Les équipements devront s'intégrer parfaitement à l'environnement urbain, les matériaux seront de qualité.

Le montant total estimatif de cet aménagement (modules, fixations et panneaux signalétiques) s'élève à 25 000 euros H.T soit 30 000 euros T.T.C

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Centre National pour le développement du Sport (50 %)	<b>12 500,00 €</b>
Conseil Régional (30 %)	<b>7 500,00 €</b>
Autofinancement (20 %)	<b>5 000,00 €</b>
Total HT	<b>25 000,00 €</b>
T.V.A 20 %	5 000,00 €
Total TTC	30 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Approuve l'exposé qui précède,

Adopte l'opération consistant à la réalisation d'un ensemble de modules d'entraînement physique pour l'aménagement de l'aire de fitness située quartier de la Miolane,

Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,

Sollicite une subvention d'un montant de **12 500,00 €** auprès du Centre National pour le développement du Sport.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY